



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Etablissements et Vie Scolaire

A

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Principaux d'Education,
Les Professeurs Documentalistes,
Les Personnels des Services Vie Scolaire

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Bordeaux, le 5 septembre 2019

Rectorat

Inspection
Pédagogique Régionale
Établissements
et Vie Scolaire

Affaire suivie par :
BLASZCZYK Carole
CHARRAZAC Dominique
FERRANDIERE Catherine

Secrétariat :
05 57 57 38 71

Courriel :
ce.cvs@ac-bordeaux.fr

Adresse :
5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée

En cette rentrée 2019, nous souhaitons tout d'abord la **bienvenue** aux collègues qui nous ont rejoint sur l'académie de Bordeaux.

L'équipe de l'inspection pédagogique régionale Etablissements et Vie Scolaire est renouvelée cette année, avec la nomination de Madame Carole BLASZCZYK et de Madame Dominique CHARRAZAC.

La **répartition territoriale** sera la suivante :

IA-IPR EVS	Dép.	ZAP
Secrétariat des IPR : T. 05 57 57 38 71		
Catherine FERRANDIERE Catherine.ferrandiere@ac-bordeaux.fr	40 64 33	ZAP du 40 : Mont de Marsan- Aire et Dax ZAP du 64 : toutes ZAP du 33 : Talence
Dominique CHARRAZAC dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr	24 40 47 33	ZAP du 24 : Ouest-Dordogne, Périgueux, Bergerac. ZAP du 40 : Parentis-Morcenx ZAP du 47 : Villeneuve sur Lot-Fumel ZAP du 33 : Blaye, Sud Gironde, Médoc, Arcachon
Carole BLASZCZYK carole.blaszczyk@ac-bordeaux.fr	24 33	ZAP du 24 : Nord-Dordogne et Est-Dordogne ZAP du 33 : Bordeaux Nord, Bordeaux Rive droite, Bordeaux Sud, Libourne et Mérignac-Pessac ZAP du 47 : Agen, Marmande- Nérac

L'équipe bénéficie par ailleurs de la contribution de deux personnels chargés de mission auprès des IA IPR EVS :

- Sophie CHEKROUN, **chargée de mission CPE** (exercice à mi-temps) :
chargcpe@ac-bordeaux.fr

- Maire VANHULLE, **chargée de mission Professeure documentaliste** (exercice à mi-temps) :
chargdoc@ac-bordeaux.fr

En cette rentrée, nous tenons tout d'abord à insister sur la place de la confiance dans nos relations professionnelles, confiance que nous nous emploierons à mettre en œuvre à vos côtés.

Notre lettre est l'occasion de faire le point sur les grands dossiers de cette rentrée.

I. Les grandes orientations nationales

- **Accompagnement de chaque élève vers son avenir, vers sa réussite, en soutenant les apprentissages.**

“Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe [au CDI et en étude]. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.”

Aussi, le dispositif « **Devoirs Faits** » constitue un **élément fondamental de la réussite de tous les élèves**.

Nous vous engageons à y participer, car c'est également l'occasion de repenser l'organisation des temps, des lieux d'apprentissages, ainsi que l'aménagement des espaces.

- **Accueil des élèves en situation de handicap**

En cette rentrée, l'Éducation nationale met en place une organisation renouvelée afin de mieux accueillir les élèves en situation de handicap et de mieux accompagner les familles. Les **pôles inclusifs d'accompagnement personnalisé** (Pial) permettront une plus grande réactivité dans l'affectation des accompagnants. Avec la création, dans chaque département d'un service « école inclusive », les familles seront mieux informées, mieux accompagnées.

- **Un temps dédié à l'orientation de la quatrième à la terminale**

Dès la classe de 4^{ème}, les élèves bénéficient de 12 heures dédiées à l'orientation puis de 36 heures en 3^{ème}. Ils peuvent ainsi mûrir les choix qu'ils doivent faire entre une 2^{de} générale et technologique ou professionnelle, un CAP, une formation en apprentissage.

Au lycée général et technologique, chaque année, les élèves bénéficient de 54 heures d'aide à l'orientation et au lycée professionnel, les élèves bénéficient de 265 heures d'accompagnement sur 3 ans avec une partie consacrée à l'orientation.

Nous vous engageons à participer activement à ces temps contribuant grandement à la réussite des élèves qui vous sont confiés. Car, la lutte contre le décrochage scolaire est cruciale et la participation active des CPE au GPDS permet de prévenir et d'agir contre le décrochage scolaire.

- **L'École du respect d'autrui**

Le respect d'autrui est une valeur fondamentale de notre République.

Le ministère est pleinement engagé pour éradiquer le harcèlement à l'école. C'est pourquoi l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans l'enceinte des collèges est fondamentale. Le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'Éducation. Pour rappel, le 7 novembre 2019 aura lieu la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement**. Elle mettra à l'honneur tous les projets dans lesquels vous êtes engagés.

Le **vade-mecum La laïcité à l'école** s'enrichit cette année pour répondre aux problématiques des établissements scolaires.

Cette année verra également une **politique ambitieuse pour les internats** se mettre en place.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat du XXI^e siècle, tel qu'il se dessine, sera bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

- Les caractéristiques du nouvel internat

- Il est thématisé en ciblant des besoins et des centres d'intérêt : la réussite scolaire, la préparation d'examens, le sport, la culture, l'immersion linguistique, l'informatique, les sciences, etc.
- Il est "à la carte" et souple dans son fonctionnement : mensuel, trimestriel, avant un examen, un jour de semaine, sans la nuit mais avec l'accès à tous les services de l'internat-projet jusqu'à 20h30 (internat à la ville).
- Il porte en lui l'exigence du soutien : soutien scolaire, problématiques sociales et de santé de l'adolescent prises en charge par des personnels qualifiés, sécurisation affective, soutien par ses pairs. Il cultive des principes d'identité et de cohésion, dans le respect d'un règlement intérieur.
- Il est "managé" par une équipe dédiée, formée aux métiers de l'internat, pilotée par un chef de projet, responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives.

Nous vous encourageons vivement à participer à la réflexion qui s'organisera dans vos établissements respectifs pour élaborer des projets correspondant à ce cahier des charges.

- les procédures disciplinaires

Nous attirons votre attention sur la simplification des procédures disciplinaires comme des nouvelles mesures de prise en charge des élèves hautement perturbateurs et poly-exclus. Nous vous rappelons néanmoins que le dialogue et la responsabilisation des responsables légaux de l'élève reste une priorité pour tous, parce que levier essentiel de la réussite scolaire des élèves.

II. Les enjeux académiques

Des actions en faveur du développement professionnel :

- Les réunions en ZAP

Vous disposez d'espaces et de temps d'échanges et de mutualisation de ressources et de pratiques professionnelles. Les réunions ZAP sont un lieu de formation par les pairs, les sites académiques dédiés (CPE, Documentation) sont des espaces virtuels mis à votre disposition pour vous informer, mais aussi pour échanger, mutualiser des ressources, vos projets, des outils professionnels.

Dans chaque ZAP, un **référent** est nommé par l'ensemble des collègues. C'est une condition indispensable pour que fonctionne et se réunisse l'équipe de ZAP.

- le PAF

Nous souhaitons attirer votre attention sur la campagne d'inscription aux différentes formations organisées dans le cadre du Plan Académique de Formation. Vous pouvez vous inscrire en vous connectant sur le lien disponible sur le site académique, à la rubrique « formation », sous-rubrique DAFPEN

- le CAFFA

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur (CAFFA) est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires justifiant d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Toutes les informations académiques sont à l'adresse : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid94777/certificat-aptitude-aux-fonctions-formateur-academique-caffa.html>

Nous vous incitons vivement à vous inscrire pour l'obtention de ce certificat. Une préparation est assurée en lien avec l'INSPE (inscription au PAF).

- le PPCR

Cette année encore, le protocole relatif aux **parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR)** nous amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un rendez-vous de carrière ou dans le cadre d'une visite d'accompagnement. Nous serons attentives, lors de nos visites, aux coopérations entre CPE et professeur documentaliste à travers les projets communs, les protocoles d'accueil des élèves, la gestion des espaces et des temps de l'élève, ...

A compter de cette rentrée, le **calendrier du rendez-vous est communiqué 15 jours à l'avance** (il était de 1 mois auparavant).

Des actions dans le cadre du projet académique :

- le climat scolaire

Le projet académique 2016-2020, fixe comme axe de progrès l'instauration d'un **climat scolaire** favorable à la réussite des élèves en favorisant pour eux des parcours plus ambitieux. Votre rôle y est primordial en impulsant, au côté de votre chef d'établissement et à travers la participation aux différentes instances, la **conception et la mise en œuvre des politiques éducatives et documentaires** au service de la réussite de tous.

<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/climat-scolaire/>

- les éco-délégués

Dans le cadre de l'**Education au Développement Durable**, des éco-délégués seront désignés, dont la mission consistera à « sensibiliser ses camarades » au réchauffement climatique et à la biodiversité afin d'impulser des projets pérennes au sein de l'établissement.

Pour finir, cette rentrée scolaire est également caractérisée par l'accueil de **nouveaux collègues stagiaires** dans le cadre des concours de recrutement : 18 stagiaires CPE et 11 professeurs documentalistes sont affectés dans l'Académie de Bordeaux pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous leur souhaitons une belle et longue carrière au sein de notre institution.

Nous vous rappelons des sites académiques qui vous sont dédiés et consultables aux adresses suivantes :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/documentation/>

Le site des CPE est en cours de construction. L'adresse vous sera communiquée ultérieurement.

Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via la messagerie électronique. **Nous vous rappelons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en suivant la voie hiérarchique.**

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'académie de Bordeaux.

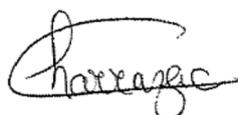
Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,
Au plaisir de vous rencontrer,

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Carole BLASZCZYK

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Dominique CHARRAZAC

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Catherine FERRANDIERE